

JACKSON JASON
ABC IMPORTS LIMITED
200 MAIN STREET
UNIT 5000
11 FLOOR
ANYWHERE ON M4K 1B3



Date de délivrance :
le 15 janvier 2023

CECI NE CONSTITUE PAS UN RELEVÉ D'IMPOSITION.

La Société d'évaluation foncière des municipalités (SEFM) est responsable d'évaluer et de classer toutes les propriétés en Ontario. Votre municipalité utilisera votre évaluation pour calculer vos impôts fonciers pour 2023.

Pourquoi est-ce que je reçois cet avis?

Le présent avis d'évaluation foncière amendée remplace l'avis que nous vous avons envoyé précédemment. Nous avons corrigé des renseignements factuels concernant votre propriété, ce qui a amendée la valeur imposable, sa catégorie d'imposition et / ou l'obligation fiscale. Cette modification s'applique aux impôts à compter du 1^{er} janvier 2023.

VUE D'ENSEMBLE DE LA PROPRIÉTÉ :

Numéro de rôle : 12 34 567 899 12345 1234

Emplacement et description : 200 MAIN ST
CON N LOT 3PT RP 1R5811 PART 2

Municipalité : ANY TOWNSHIP

Avis d'évaluation foncière amendée

Pour l'année
d'imposition foncière
2023

Cet avis contient des renseignements importants concernant une mise à jour apportée à votre propriété durant l'année.

Veuillez visiter le site mpac.ca/fr/notice ou balayer le code QR ci-dessous à l'UJXY XY votre appareil mobile afin d'obtenir de plus amples détails sur la raison du cet avis.



Veuillez le consulter et le conserver pour vos dossiers.

VUE D'ENSEMBLE DE L'ÉVALUATION AMENDÉE :

La valeur imposable de votre propriété en date du **1^{er} janvier 2016** :

7 351 000 \$

La valeur imposable de votre propriété en date du **1^{er} janvier 2012** :

3 052 000 \$

Entre **2012** et **2016**, la valeur imposable de votre propriété a changé de :

4 299 000 \$

Qu'arrive-t-il si la valeur imposable a changé?

Votre valeur imposable mise à jour sera utilisée pour calculer vos impôts fonciers pour l'année d'imposition 2023.

La SEFM évalue et classe toutes les propriétés en Ontario conformément à la *Loi sur l'évaluation foncière* et aux règlements du gouvernement de l'Ontario.

Les évaluations foncières pour l'année d'imposition foncière 2023 resteront fondées sur les valeurs du 1^{er} janvier 2016, qui sont entièrement appliquées progressivement.

La législation applicable prévaut en cas de contradiction entre cet avis et la loi actuelle. Cette évaluation est faite en vertu de l'article 32(1.1) de la *Loi sur l'évaluation foncière*.

RÉSUMÉ DE LA PROPRIÉTÉ :

Type de propriété : Industriel: terrain vacant

Renseignements sur la propriété : Façade : 2 318,37 pieds
Surface du lot : 64.13 acres

POUR COMPRENDRE VOTRE AVIS D'ÉVALUATION FONCIÈRE AMENDÉE :

La SEFM vous a déjà envoyé un avis concernant l'évaluation de votre propriété. Depuis, nous avons apporté des corrections aux renseignements factuels que nous détenons au sujet de votre propriété. Cela pourrait inclure :

Pourquoi
est-ce que je
reçois cet avis ?

- les bâtiments ou autres structures
- l'utilisation
- les dimensions du lot
- la description légale, ou
- d'autres renseignements factuels qui en affectent la valeur imposable, sa catégorie d'imposition, ou l'obligation fiscale

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

CHANGEMENT(S) À VOTRE ÉVALUATION FONCIÈRE :

Renseignements relatifs à l'évaluation foncière précédente :

7UhÅ[cf]Y'Xf]a dcg]h]cb	Valeur au 1 ^{er} janv. 2012	Va`Yi f au 1 ^{er} janv. 2016	Valeur imposable 2023
bXi ghf]Y'. hYffU]b' j UWUbh a dcgUV`Y	3 052 000 ~	7 351 000 ~	7 351 000 ~

Modifié pour l'année d'imposition 2023 :

7UhÅ[cf]Y'Xf]a dcg]h]cb	Valeur au 1 ^{er} janv. 2012	Va`Yi f au 1 ^{er} janv. 2016	Va`Yi f imposable 2023
Industriel:terre agricole en attente de développement I	476 000 ~	1 146 000 ~	1 146 000 ~
bXi ghf]Y'. hYffU]b' j UWUbh a dcgUV`Y	2 276 000 ~	6 205 000 ~	6 205 000 ~
TOTAL	3 052 000 \$	7 351 000 \$	7 351 000 \$

SOUTIEN SCOLAIRE :

Catégorie de propriété	Type de soutien scolaire	Évaluation foncière 2023
Industriel	Ne s'applique pas	1 146 000 \$
Industriel	Ne s'applique pas	6 205 000 \$

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

OU PUIS-JE OBTENIR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR MON ÉVALUATION?

Rendez-vous à **mpac.ca** et ouvrez une session sur **AboutMyProperty** pour apprendre comment votre propriété a été évaluée, consulter les renseignements qui figurent dans nos dossiers, et la comparer à d'autres propriétés de votre voisinage.

Pour vous inscrire, saisissez votre numéro de rôle et votre clé d'accès qui figurent ci-dessous.

Numéro de rôle :

12 34 567 899 12345 1234

Clé d'accès :

ABCD EFG1 HJK2

Si vous n'êtes pas d'accord avec les changements apportés la valeur imposable et / ou sa catégorie d'imposition, vous pouvez déposer une demande de réexamen (DR) ou interjeter appel.

Propriétaires d'une propriété classée comme propriété résidentielle, propriété agricole ou forêts aménagées:

Si vous souhaitez faire réexaminer les changements à l'évaluation de votre propriété, la première étape consiste à demander une DR gratuite à la SEFM. Cette étape est nécessaire avant d'interjeter appel auprès de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CREF).

Votre date limite pour le dépôt d'une DR est le << RFR DATE>>.
Pour déposer une DR, rendez-vous à **mpac.ca**.

Propriétaires de propriétés ayant d'autres catégories d'imposition :

Vous pouvez (mais cela n'est pas obligatoire) demander une DR gratuite avant d'envisager d'interjeter appel auprès de la CREF.

Votre date limite pour interjeter appel auprès de la CREF est le <<ARB DATE>>.
Pour interjeter appel, rendez-vous au site Web de la CREF à tribunalsontario.ca/arb/.

Toutes les propriétés :

Si vous soumettez une DR, vous devez attendre d'avoir obtenu la décision de la SEFM avant d'interjeter appel auprès de la CREF.

Si vous avez des besoins en matière d'accessibilité, veuillez informer nos représentants de ce que nous pouvons faire pour mieux y répondre.

To change your language preference, please login to AboutMyProperty on mpac.ca.